

**Compte rendu Conseil municipal**  
**Commune de Saint Bazile de Meyssac**  
**Samedi 16 décembre 2023**

**Etaient présents** : M. Eric CISCARD. Mme Françoise CHAPOULIE, Mme Véronique DAEDEN, M. Denis DEKEISTER, M. Patrice LEIX Mme Bernadette ROUFF, M. Benoît SERVANTIE.

**Absent(e)(s)-excusé(e)(s)** :

Mme Angélique COSTE, a donné procuration à M. Patrice LEIX  
M. Alan D'HOLLANDER, a donné procuration à M. Denis DEKEISTER  
M. David LATREILLE

**Est nommée secrétaire de séance** : Françoise CHAPOULIE

Concernant le compte-rendu de la séance du 26 octobre 2023, Monsieur Denis DEKESITER souligne une erreur. Il était présent à cette réunion, or son nom n'apparaît pas.

Le compte-rendu est modifié, Monsieur Denis DEKESITER est rajouté dans la liste des membres présents. Il est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Décision modificative budgétaire n° 1 – virement de crédit ;**

Monsieur Le Maire informe les membres qu'il n'y a pas assez de crédit sur l'article 66111 intérêt des emprunts. De ce fait, il est proposé de virer de l'article 615221 bâtiment vers l'article 66111 la somme de 20.00 euros.

Adoptée à l'unanimité : pour 9 voix – contre : 0 voix – abstention : 0 voix

**Versement à une association**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal L'Association des Trufficulteurs du Midi Corrézien.

Cette association a pour but de promouvoir la culture d'arbres truffiers et d'initier ses membres aux méthodes rationnelles et scientifiques de cette culture, par un échange d'informations entre les planteurs de l'association et ceux appartenant à d'autres régions, et de promouvoir toutes initiatives utiles en faveur de la production des truffes et de leur commercialisation.

A ce titre, il propose de verser une subvention de 80.00 euros

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le versement de 80.00 euros à L'Association des Trufficulteurs du Midi Corrézien, pour : 9 voix – contre : 0 voix-abstention : 0 voix

**Questions diverses :**

- Monsieur Denis DEKEISTER a participé à la dernière réunion de BELLOVIC ; il a été abordé le sujet des bouches d'incendie et le transfert de l'assainissement collectif des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la communauté de Communes qui en laisserait la compétence à BELLOVIC

*La séance est levée à 9h50*

Françoise CHAPOULIE

